

# Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 17 février 2022  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale** : **Insectan Natura**

Design Code : A23638A

Agi Code : 4128746

MSDS: Version/Date : 1.0 / 16.06.2021

---

**Fournisseur** : Maag, Syngenta Agro AG  
Schaffhauserstrasse 101  
Postfach  
4332 Stein AG  
Suisse



Téléphone siège social : +41 62 866 04 50

Télécopie siège social : +41 62 866 04 58

E-Mail : [sds\\_syngenta.ch@syngenta.com](mailto:sds_syngenta.ch@syngenta.com)

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

**Numéro d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

**Producteur** : Kwizda Agro GmbH  
Universitätsring 6  
A-1010 Wien  
Tel. +43 (0)5 99 77 10-0  
[regulatory@kwizda-france.com](mailto:regulatory@kwizda-france.com)  
[www.kwizda-agro.com](http://www.kwizda-agro.com)

**Directive des classification** :  
**complémentaires pour**  
**la Suisse**

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/  
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** PYR 0.5 CS**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations  
déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Produit biocide insecticide (TP 18)

Suspension de capsules (CS), prêt-à-l'emploi

**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

Kwizda Agro GmbH

Universitätsring 6, A-1010 Vienne

Tel.: +43 (0)5 99 77 10-0

**Numéro d'appel d'urgence** Kwizda Biocides, E-Mail: regulatory@kwizda-france.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse: 145 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS09

**Mention d'avertissement néant****Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Préparations

##### Description:

Suspension de capsules insecticides à base de la substance active extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique [0,05 % (p/p) ; CAS 89997-63-7 ; PT18].

##### Composants dangereux:

CAS: 89997-63-7 EINECS: 289-699-3	extrait de <i>Chrysanthemum cinerariaefolium</i> produit à partir de fleurs de <i>Tanacetum cinerariifolium</i> ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique  Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	0,05%
CAS: 3811-73-2 EINECS: 223-296-5	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	≤ 2,5%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Après inhalation:** Aller respirer à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.

##### Après contact avec la peau:

Généralement, le produit n'est pas irritant pour la peau. Pourtant il est conseillé de laver les parties des peaux affectées avec l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

##### Après ingestion:

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

(suite de la page 2)

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation***Pas d'autres informations importantes disponibles.***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Si nécessaire porter un appareil de protection respiratoire autonome et, selon la taille de l'incendie, porter des vêtements de protection complets.***Autres indications***Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.**Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8). Éviter le contact avec la peau et les yeux.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, absorbant universel, sciure). Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.**Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.***6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.**Éviter le contact avec la peau et les yeux.**Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.***Préventions des incendies et des explosions:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.***Indications concernant le stockage commun:***Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.***Autres indications sur les conditions de stockage:***Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.**Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.**Stocker le produit en position verticale.**Conserver entre 5 °C et 35 °C. Protéger contre le gel et conserver à l'abri de la lumière.*

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

(suite de la page 3)

**Température de stockage recommandée:** Température ambiante

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide

Utiliser seulement selon les instructions.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**CAS: 3811-73-2 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m <sup>3</sup> , Valeur à long terme: 0,2 e mg/m <sup>3</sup> ; H SSc;
--------------	--

#### Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Enlever tout vêtement souillé et les laver précautionneusement avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

#### Protection respiratoire:

Lors de manipulation adéquate pas nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante ou pour la formation de vapeurs / aérosols, porter un appareil respiratoire approprié.

**Protection des mains:** En cas de contact répété ou prolongé, utiliser des gants de protection.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**Protection du corps:** En conformité avec les dispositions spécifiées pour l'application pas nécessaire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Laiteux
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	Pas pertinent.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

(suite de la page 4)

<b>pH</b>	5 - 6
<b>Viscosité:</b>	
<b>dynamique:</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible.
<b>Densité:</b>	1 g/cm <sup>3</sup>

**9.2 Autres informations**

<b>Propriétés explosives:</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non disponible.

**Informations concernant les classes de danger****physique**

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

**10.4 Conditions à éviter** Eviter les températures extrêmes et l'exposition directe au soleil.

**10.5 Matières incompatibles:** Éviter les contact avec d'autres chimiques.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

(suite de la page 5)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* : difficilement biodégradable ; photodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* : non bioaccumulable.

**12.4 Mobilité dans le sol** Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* : facilement absorbé par le sol.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

(suite de la page 6)

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**

Détruire les emballages vides en les enterrant ou en les brûlant dans un endroit sûr et autorisé.  
Ne pas jeter les appâts à l'égout. Ne pas déverser dans le milieu naturel et dans les eaux.

**Catalogue européen des déchets**

02 01 08: Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.  
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** UN3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**



**Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.  
**Étiquette** 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

**Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

90

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

#### "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(suite page 8)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

(suite de la page 7)

(EXTRAIT DE CHRYSANTHEMUM  
CINERARIAEFOLIUM), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

#### **Prescriptions nationales: -**

#### **Informations supplémentaires:**

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**

classe A (Classification propre)

WGK 3 (Allemagne) : très dangereux pour l'eau

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Indications complémentaires:**

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

#### **Acronymes et abréviations:**

CLP: RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
N° CAS: numéro du Chemical Abstract Service

GHS: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

LogP, Kow: coefficient de partage octanol/eau

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.06.2021

Numéro de version 1

Révision: 16.06.2021

**Nom du produit: PYR 0.5 CS**

*Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2* *(suite de la page 8)*

**Données modifiées par rapport à la version précédente : -**